

## REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 1 ER DECEMBRE 2017

### DELIBERATION N°17/187

#### **Convention Opérationnelle entre la Commune de Boën sur Lignon, Loire Forez Agglomération et l'EPORA Entrée de ville**

Le Conseil d'Administration de l'Établissement Public Foncier de l'Ouest Rhône-Alpes,

- VU le Décret modifié n°98-923 du 14 octobre 1998, portant création de l'Établissement Public Foncier de l'Ouest Rhône-Alpes (EPORA),
- VU le Décret 2012-1246 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,
- VU la délibération 14-039 du Conseil d'Administration du 10 juillet 2014 relative aux délégations accordées par le Conseil d'Administration au Directeur Général,
- VU le Programme Pluriannuel d'Intervention 2015-2020, approuvé par la délibération n°14/073 du Conseil d'Administration en date du 4 décembre 2014,
- VU le projet présenté par la Commune de Boën sur Lignon présélectionnée pour répondre à l'Appel à Manifestation d'Intérêt lancé par l'Etat (Ministère de la Cohésion des Territoires) en 2014, projet non retenu dans la sélection définitive,

Sur proposition du Président,

- ✓ Prend acte du déficit opérationnel, évalué à 700 000 € environ et du montant prévisionnel des travaux visant à requalifier une entrée de ville, qui s'élève à 390 000 €HT,
- ✓ Compte-tenu de l'intérêt du projet visant à requalifier un foncier en entrée de ville afin de permettre l'amélioration de l'image de la ville et de son cadre de vie en résorbant un linéaire d'habitat vacant et dégradé sans possibilité de reconstruction du fait de l'étroitesse du site, considère justifié que l'EPORA participe financièrement à la prise en charge du déficit foncier.
- ✓ Approuve les termes de la convention opérationnelle entre la Commune de Boën sur Lignon, Loire Forez Agglomération et l'EPORA, relative au secteur entrée de ville.
- ✓ Mandate le Directeur Général, dans les limites de la délibération 14-039 du Conseil d'Administration du 10 juillet 2014 précitée, à l'effet de signer cette convention et de mener à bien toutes les actions nécessaires à sa mise en œuvre.

Le Directeur Général

Jean GUILLET

04 DEC. 2017

Pour le Préfet  
Auvergne-Rhône-Alpes  
et du département de  
par délégué  
Le Secrétaire général  
affaires régionales

Guy LÉVI

Le Président du Conseil d'Administration

Hervé REYNAUD